



Association
des Directeurs
Généraux
des Communautés
de France



Loi de finances 2014, comment optimiser la recette fiscale ?

ADGCF – Aquitaine

CDC de Montesquieu – Martillac (33)

9 janvier 2014

Présentation du contexte macro économique par Laurent REY

DGA à la Communauté d'agglomération du Grand Dax

Délégué régional Aquitaine - ADGCF

Pour rappel, la trajectoire des finances publiques en France doit respecter les règles européennes du pacte de stabilité et de croissance (PSC) et du traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG).

Les APUL doivent donc respecter :

- d'une part l'équilibre des soldes effectifs prescrits par le PSC qui interdit tout Etat signataire d'avoir un déficit supérieur à 3% du PIB et une dette publique excédant 60% du PIB ;
- d'autre part l'obligation de poursuivre un objectif à moyen terme, exprimé en termes de solde structurel, et devant être compris pour les Etats signataires du TSCG entre -0.5 point de PIB et l'excédent.

Sur la base de ces engagements, la France a exposé sa stratégie dans son Programme de stabilité 2013-2017 et vise un retour à l'équilibre en 2017.

En 2012 et 2013, l'effort de redressement des comptes publics s'est fait principalement par une hausse des recettes de l'Etat (prélèvements obligatoires).

Afin de ramener le déficit public à 3,6% du PIB (4,1% finalement prévu en 2013, contre 3% en loi de finances initiale), l'effort budgétaire prévu pour 2014 s'élève à 0,9 point de PIB (18 Mds €) et passe principalement par la maîtrise des dépenses publiques (à hauteur de 80% de l'effort), dont les concours de l'Etat aux collectivités locales constituent le 3^o poste de dépenses.

Le poids des contraintes européennes et de la dette publique oblige une réduction des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales et aux EPCI. Les ressources de substitution à l'ex taxe professionnelle ont des effets boomerang, notamment la TASCOM et la CVAE.

Les soubresauts de fin d'année avec la cotisation minimum de CFE interrogent sur le consentement à l'impôt local. Tout comme la nouvelle péréquation, ils invitent forcément à (re)questionner les pactes financiers et fiscaux. En sus, de la mutualisation des services et de la nouvelle ingénierie territoriale à inventer, entre contrainte budgétaire et contrainte fiscale, le bloc local va inévitablement devoir penser de nouveaux métiers, permettant d'optimiser la dépense et / ou la recette.

La présente journée d'échanges vise la recette, en essayant d'en optimiser la principale, la ressource fiscale (avec les dotations de l'Etat, elle représente environ 90% de nos produits)

Une autre journée sera consacrée à la dépense, plus particulièrement à l'acte économique d'achat.

Programme de la journée

09h00 – 09h30 : Accueil des participants

09h30 – 10h00 : Exposé du contexte macro économique par Laurent REY, Délégué régional ADGCF

10h00 – 11h30 : Présentation des mesures de la loi de finances pour 2014, par François SAINT MARTIN du cabinet KPMG

11h30 – 12h30 : Retour d'expériences : « s'assurer du juste rendement du produit fiscal », par François JARRY, Directeur de la ressource et de ingénierie financière à la CU de Bordeaux

12h30 – 14h00 : Déjeuner (prix du repas type self : entre 8 et 10€)

14h00 – 15h00 : Retour d'expériences : « travailler ensemble la matière fiscale, d'une autorisation du droit des sols à la valeur locative cadastrale », par Christel BIARNES, chargé de mission fiscalité à la CA du Grand Dax

15h00 – 16h00 : Regard RH : vers un nouveau métier de fiscaliste territorial, par Tony LOURENCO, Directeur du cabinet TERRITOIRES RH